



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

**Plan d'intervention et d'affectation
des ressources (PIAR)
du programme Réseau accès PME**

2025-2026

Mis à jour le 6 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	1
2. PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES.....	2
2.1 Cadre d'intervention	2
2.2 Objectifs et axes d'intervention du Réseau accès PME et du Plan PME.....	2
2.3 Les orientations stratégiques 2025-2026.....	2
2.3.1 Axe 1 – Accompagnement stratégique	3
2.3.2 Axe 2 – Relève et transfert d'entreprise	4
2.3.3 Axe 3 – Innovation, durabilité et transformation	5
2.3.4 Axe 4 – Synergie territoriale.....	6
3. GOUVERNANCE LOCALE	7

1. MISE EN CONTEXTE

En 2021, le programme Accès Entreprise Québec (AEQ) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) est mis sur pied. Grâce à une enveloppe budgétaire provenant du gouvernement afin d'augmenter les ressources au sein des organismes de développement économique (ODÉ) du Québec, d'augmenter les compétences des ressources en place et de la reconnaissance du rôle de porte d'entrée des services auprès des entreprises et des entrepreneur(e)s. Le programme du MEIE positionne stratégiquement la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dans l'écosystème. L'établissement d'une structure organisationnelle, de processus, d'outils de travail et d'accompagnement aux entreprises a été effectué.

Avant la venue du programme AEQ, le Service du soutien aux entreprises et développement des communautés (SSEDC) reposait essentiellement sur deux conseiller(-ère)s aux entreprises. Ces dernier(-ère)s étaient épaulé(e)s par la personne responsable de la direction du Service et d'une secrétaire partagée entre deux services de la MRCVR. Les conseiller(-ère)s s'appuyaient également sur quatre ressources dans des secteurs spécifiques (agriculture, culture, économie sociale et tourisme). Lorsque l'expertise d'un des quatre secteurs spécifiques était requise, un duo était formé entre le (la) conseiller(-ère) et la personne responsable du secteur. Plusieurs tâches et mandats du SSEDC ne bénéficiaient pas des ressources nécessaires à leur pleine et entière réalisation.

C'est dans ce contexte que les deux nouvelles ressources AEQ ont été intégrées à l'équipe du SSEDC et viennent compléter l'offre de soutien ainsi qu'augmenter la qualité des services aux entreprises. Grâce à l'ajout des ressources, le SSEDC est maintenant davantage sur le terrain et va à la rencontre des entreprises afin de bien et mieux connaître leurs besoins et d'y répondre.

En 2025, suivant une annonce du ministère, le programme s'est renommé Réseau accès PME. L'objectif est de rallier tous les ODÉ du Québec sous une même bannière pour faciliter la compréhension du public. Les enveloppes budgétaires sont toujours disponibles pour soutenir le maintien des ressources en place.

2. PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

2.1 Cadre d'intervention

Les actions du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) permettent de bonifier l'offre de services de la MRCVR afin de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneur(e)s et aux entreprises de la région, d'augmenter la collaboration avec les partenaires du milieu et s'inscrivent en continuité avec les objectifs et axes d'intervention du programme. Le PIAR de la MRCVR a été élaboré en novembre 2025.

2.2 Objectifs et axes d'intervention du Réseau accès PME et du Plan PME

Le Réseau accès PME propose des objectifs à atteindre que nous comptons nous approprier dans le déploiement des objectifs et actions propres à notre milieu. Nous les reproduisons ci-dessous afin de nous y référer dans notre plan spécifique développé à la MRCVR.

Objectifs à atteindre du Réseau accès PME :

1. Accompagner l'entrepreneur(e) dans ses projets d'affaires.
2. Orienter vers les services et les programmes régionaux et nationaux.
3. Faciliter les démarches de financement, entre autres, grâce au Fonds local d'investissement (FLI).

2.3 Les orientations stratégiques 2025-2026

La MRCVR a déterminé quatre orientations stratégiques :

1. Accompagner la croissance durable des entreprises par des services adaptés aux enjeux actuels et émergents.
2. Soutenir les transitions entrepreneuriales (reprise, relève et cession) afin d'assurer la continuité du tissu économique.
3. Renforcer la coordination et la complémentarité entre les partenaires de l'écosystème économique.
4. Outiller les entreprises face aux transitions numériques, environnementales et sociales afin d'accroître leur résilience et leur compétitivité.

Ces enjeux sont intégrés aux différents axes et aux différentes actions du PIAR.

2.3.1 Axe 1 – Accompagnement stratégique

Tableau 1 : Axe 1 – Accompagnement stratégique

Objectifs liés	Actions	Objectifs Réseau accès PME	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Accompagner la croissance durable des entreprises par des services adaptés aux enjeux actuels et émergents.	Consolider les ressources découlant du programme du Réseau accès PME.	1	Mars 2026	Consolider la structure du Service du soutien aux entreprises et développement des communautés au sein de la MRCVR.	5 %
	Répertorier l'offre de services des partenaires de l'écosystème et les programmes d'aide financière aux entreprises de celles-ci.	1, 2, 3	Mars 2026	Répertoire des services et programmes d'aide aux entreprises des partenaires.	10 %
	Veille des besoins en matière de développement économique sur le territoire.	1, 2	Mars 2026	Liste des plans d'action des différentes tables et comités et veille des besoins.	5 %
	S'assurer que la prise de décision de la MRCVR est basée sur une bonne évaluation des besoins du milieu des affaires et est représentative des différentes réalités.	1, 2	Mars 2026	Le Comité aviseur Réseau accès PME est formé selon les exigences du MEIE, soit d'au moins un(e) représentant(e) de la MRCVR, un(e) représentant(e) de la ville la plus peuplée de la MRCVR, deux personnes en provenance d'entreprises privées et d'un(e) représentant(e) d'organisation économique du territoire.	5 %
	Accompagner la croissance durable des entreprises	1, 2, 3	Mars 2026	Offrir 250 accompagnements aux entreprises par année.	50 %
	Référer les entreprises aux partenaires de deuxième ligne	1, 2, 3	Mars 2026	Effectuer plus de 125 référencement aux partenaires par année	15 %
	Faire connaître les différents acteurs de l'écosystème existant aux entreprises afin de favoriser les projets d'entreprise à aller de l'avant et conserver un dynamisme au sein des entreprises	1, 2, 3	Mars 2026	Faire 6 activités par année sur des sujets spécifiques expliquant des axes d'intervention possibles par les partenaires de l'écosystème.	15 %
	Simplifier l'accès au guichet unique et à la porte d'entrée	1	Mars 2026	Effectuer des présentations aux partenaires de l'écosystème pour expliquer l'efficacité de la porte d'entrée aux entreprises qu'est la MRCVR.	10 %
	Valider l'efficacité de nos accompagnements faits aux entreprises	1		Assurer un suivi post-accompagnement pour mesurer les retombées des interventions.	10 %
	Faire un suivi de nos interventions sur le territoire auprès des entreprises	1	Mars 2026	Poursuivre l'utilisation du tableau de bord mensuel du Service pour connaître l'état d'avancement de nos différentes interventions.	10 %
	Responsable local du Défi OSEntreprendre.	1, 2	Mars 2026	Nombre de candidatures soumises au concours.	5 %
	Offre de service de mentorat en partenariat avec le Réseau Mentorat	1	Mars 2026	Nombre de tandems créés chaque année.	20 %
	Offrir des formations aux entreprises et aux entrepreneur(e)s pour améliorer leur compétitivité.	1	Mars 2026	Offrir une formation aux entreprises ou entrepreneur(e)s par année.	10 %

2.3.2 Axe 2 – Relève et transfert d'entreprise

Tableau 2 : Axe 2 – Relève et transfert d'entreprise

Objectifs liés	Actions	Objectifs Réseau accès PME	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Soutenir les transitions entrepreneuriales (reprise, relève et cession) afin d'assurer la continuité du tissu économique.	Collaboration et référencement avec Repreneuriat Québec.	1, 2	Mars 2026	Nombre de référencement en croissance	5 %
				Nombre de présentations des services de Repreneuriat Québec par la MRCVR.	5 %
	Promotion des initiatives des partenaires liées au repreneuriat pour les entreprises.	1, 2	Mars 2026	Nombre de partage de publications en croissance.	5 %
				Nombre d'activités effectuées sur le sujet avec des partenaires.	5 %
	Organiser des séances d'information aux entreprises spécifiques au milieu du repreneuriat.	1, 2, 3	Mars 2026	Mettre sur pied et animer des rencontres spécifiques au sujet (cliniques, informations et maillage).	10 %
	Réflexion à la mise sur pied d'un programme de soutien spécifique au repreneuriat pour le territoire de la MRCVR.	1, 3	Mars 2026	Évaluer la possibilité de lancer le programme Relève entrepreneuriale de La Vallée-du-Richelieu.	5 %

2.3.3 Axe 3 – Innovation, durabilité et transformation

Tableau 3 : Axe 3 – Innovation, durabilité et transformation

Objectifs liés	Actions	Objectifs Réseau accès PME	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Outiller les entreprises face aux transitions numériques, environnementales et sociales afin d'accroître leur résilience et leur compétitivité.	Collaboration et référencement avec le DIGIFAB QG.	1, 2	Mars 2026	Nombre de référencement en croissance.	5 %
				Nombre de présentations des services de DIGIFAB QG par la MRCVR.	5 %
	Promotion des initiatives des partenaires liées au virage numérique des entreprises.	1, 2	Mars 2026	Nombre de partage de publications en croissance.	5 %
				Nombre d'activités effectuées sur le sujet avec des partenaires.	5 %
	Organiser des séances d'information aux entreprises spécifiques à l'écosystème du changement (transformation numérique, impact environnemental et social).	1, 2, 3	Mars 2026	Mettre sur pied et animer des rencontres spécifiques au sujet.	10 %
	Conserver notre fonds d'aide à l'innovation et à l'intégration de technologie pour prendre le virage numérique.	1, 2, 3	Mars 2026	Révision du Programme Innovation pour la prochaine année.	10 %
	Formation de nos ressources pour mieux accompagner les entreprises dans la transition environnementale.	1, 2, 3	Décembre 2025	Formation de deux ressources à la formation de l'APDEQ et du CTTEI sur : Économie circulaire pour les développeurs économiques.	5 %

2.3.4 Axe 4 – Synergie territoriale

Tableau 4 : Axe 4 – Synergie territoriale

Objectifs liés	Actions	Objectifs Réseau accès PME	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Renforcer la coordination et la complémentarité entre les partenaires de l'écosystème économique.	Animation du Comité aviseur Réseau accès PME.	1, 2, 3, 4	Mars 2026	Deux rencontres ou plus par année.	5 %
	S'assurer que les axes d'intervention de la MRCVR soient en lien avec les axes d'intervention des gouvernements.	1, 2, 3	Mars 2026	Validation du PIAR par le Comité aviseur Réseau accès PME et par le MEIE.	5 %
	S'assurer que la TCIVR travaille en collaboration avec la TDEVR.	1, 2	Mars 2026	Point statutaire à l'ordre du jour des deux tables.	5 %
	Établir des partenariats avec les partenaires du milieu économique du territoire.	1, 2, 3	Mars 2026	Développer des ententes de partenariat avec des partenaires de l'écosystème pour bonifier l'offre aux entreprises.	10 %
				Sur la TDEVR, faire une révision des comités de travail suivant la fin des plans d'action sur la période 2024-2026.	5 %
	Coordonner activement la TDEVR.	1, 2, 3	Mars 2026	Animation des rencontres de la TDEVR deux fois par année.	5 %
	Structurer un calendrier annuel pour éviter le chevauchement et maximiser les participations.	1, 2	Mars 2026	Mettre sur pied un calendrier en concertation avec les partenaires	5 %
	Coordonner activement la TF.	1, 2, 3	Mars 2026	Animation des rencontres de la TF quatre fois par année.	5 %
	Renforcer la participation de la MRCVR aux comités et instances des différents paliers gouvernementaux.	1, 2, 3	Mars 2026	Faire une vigie des différents comités existants et valider notre présence.	5 %

3. GOUVERNANCE LOCALE

Le programme du Réseau accès PME requiert une gouvernance spécifique de la MRCVR pour favoriser la synergie entre les différents acteurs de l'écosystème d'appui à l'entreprise.

En matière de développement économique, le **Conseil de la MRCVR** est l'instance décisionnelle des grandes orientations et des investissements relevant de sa prérogative. Il s'appuie notamment sur l'information et les recommandations qui lui sont faites pour prendre ses décisions.

Le **Comité d'investissement commun (CIC)**, formé d'élue(s) et d'acteurs du milieu économique, reçoit et analyse les demandes de financement aux programmes du FLI et du Fonds local de solidarité (FLS). Les décisions quant aux demandes d'investissement sous forme de prêts sont actuellement exécutives. La raison de la mise sur pied de ce comité est de se conformer aux exigences de gouvernance de la FTQ dans le cadre de l'intégration du FLS.

Le **Comité sur les aides financières (CAF)**, formé d'élue(s), reçoit et analyse les demandes de financement autre que le FLI et le FLS. Toutefois, pour les investissements sous forme de subventions, le comité fait des recommandations au Conseil de la MRCVR, lequel entérine par voie de résolution. Selon les travaux, des personnes-ressources issues des secteurs jugés pertinents sont adjoints afin d'émettre des recommandations.

Mise sur pied à l'hiver 2019, la **Table de développement économique de La Vallée-du-Richelieu (TDEV)** regroupe la majorité des partenaires locaux du développement économique : bureaux de député(e)s, chambres de commerce et d'industrie et représentant(e)s du milieu de l'économie sociale. Son objectif principal est de faire de la vallée du Richelieu une région économiquement prospère, attractive et dynamique.

Le **Comité aviseur Réseau accès PME**, visant la mesure du Réseau accès PME, est effectif depuis l'automne 2022. Il est composé, selon les recommandations du MEIE, d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRCVR pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire. Afin de mobiliser la communauté, les membres du comité ont un profil d'influenceur dans le milieu des affaires pour promouvoir les actions identifiées dans le PIAR. Le rôle de ce comité est d'aider à l'identification des enjeux de la MRCVR auxquels le PIAR doit répondre, orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de divers secteurs d'activités et approuver les mises à jour annuelles du PIAR. Les membres du comité sont formés d'un(e) représentant(e) de la MRCVR, d'un(e) représentant(e) de la ville la plus peuplée de la MRCVR, de deux personnes en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRCVR, en plus d'un(e) représentant(e) d'organisation économique du territoire.